

Le niveau des contributions de base par habitant serait déterminé par rapport aux coûts des services existants dans le cadre des programmes d'assurance maladie et d'hospitalisation. On a prévu également de rembourser les soins optiques dans le cadre d'une assurance nationale. Comme je l'ai déjà signalé, les provinces pourraient utiliser les versements de base par habitant pour toute la gamme des services d'hygiène.

Comme je l'ai dit plus haut, on a proposé d'établir une caisse spéciale de restructuration au montant de 640 millions, qui serait payable aux provinces sur une période de six ans, pour leur permettre de réorganiser et d'améliorer leur régime de services d'hygiène. Ces sommes seraient consacrées à des projets élaborés sur entente mutuelle et destinés à améliorer l'efficacité de ce système. Je tiens à souligner que les provinces n'auront pas à cotiser un montant égal à celui de la caisse. La caisse spéciale de restructuration servirait à payer les dépenses d'investissement et de fonctionnement de programmes provinciaux acceptables destinés à faire de la réorganisation et de la mise au point du régime de soins médicaux un mécanisme intégré. Elle servirait également à mieux faire la transition entre la mise en vigueur des réformes et les économies résultantes.

La caisse spéciale servirait également à financer un service ou un programme qui remplacera nettement les méthodes actuelles et inutilement dispendieuses de fournir les soins nécessaires ou en évitera l'expansion. Elle ne servirait pas à simplement renflouer le régime actuel en ne venant que s'ajouter aux paiements fédéraux par habitant pour assurer le fonctionnement du régime actuel. Elle ne doit pas servir à offrir de nouveaux services ou à la construction de nouvelles installations, pas plus qu'elle ne doit servir à payer les prestations supplémentaires pour des services qui ne sont pas couverts à l'heure actuelle, sauf dans les cas où ils remplaceraient des services coûteux qui sont présentement assurés, ni pour venir en aide à la recherche, aux études ou enquêtes innovatives, et ainsi de suite. Il faut toutefois reconnaître que bon nombre des programmes acceptables couvriront de nouveaux domaines.

Des exemples de domaines qui pourraient être améliorés et auxquels la caisse spéciale pourrait être utile sont les soins à domicile, les programmes qui font sortir les malades des hôpitaux, les coûts pour les centres de soins communautaires et autres installations offrant des soins ambulants, et la mise sur pied et l'utilisation accrue de personnel de soins de santé connexes pour éviter le recours inutile aux services professionnels très coûteux. Il reviendrait à chaque province de déterminer les réformes qui sont les plus prometteuses suivant la situation particulière de chacune et qui seraient susceptibles de répondre aux exigences. Bref, la caisse vise à encourager la réforme et la rationalisation des services de santé.

Des critiques et des réserves ont été formulées par les provinces au cours de ces nombreux entretiens et le gouvernement fédéral a tenté d'y remédier en apportant les modifications appropriées à la proposition. Une recommandation importante des provinces est que le gouvernement fédéral s'engage dans une certaine mesure à partager les risques si les frais provinciaux sont plus élevés qu'on ne s'y attend.

Le gouvernement fédéral désire vraiment freiner la hausse des frais de santé et faciliter aux provinces le soin d'améliorer sensiblement la façon dont ces services de santé seront fournis. J'espère sincèrement que toutes les provinces partagent les vues fédérales à ce sujet et qu'el-

#### L'Adresse—M. Jelinek

les pourront conclure de nouveaux arrangements financiers qui leur donneront la flexibilité voulue pour utiliser les contributions fédérales et créeront des cadres qui serviront à l'organisation de services de santé moins coûteux mais également efficaces.

Pour ma part, j'envisage avec plaisir de participer à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances et de la Santé qui débutera vendredi prochain et je partage avec le ministre l'espoir que les accords qui seront conclus à cette conférence et à celles qui suivront profiteront de façon réelle et durable à tous les Canadiens.

**M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley):** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler tout d'abord que c'est un grand honneur pour moi d'être député et de siéger parmi un groupe de Canadiens si éminents venant de toutes les régions du pays. Il me semble que lorsqu'un réfugié de Tchécoslovaquie a la chance d'être élu et de représenter d'autres Canadiens au sein du Parlement de notre beau pays c'est un excellent point en faveur de notre système de gouvernement démocratique.

• (1740)

Ma circonscription de High Park-Humber Valley se situe sur les rives du lac Ontario et fait partie de West Toronto. C'est une circonscription qui est le symbole de la vigueur et de la vitalité de notre pays. On y trouve des Canadiens qui représentent une grande variété d'héritages culturels, qui non seulement partagent la beauté et le pittoresque de cet immense parc donc la circonscription tire son nom, mais également de la vallée sinueuse au fond de laquelle coule aujourd'hui une rivière Humber déjà trop polluée.

Sur la rive occidentale de la rivière se trouve une partie de la nouvelle municipalité d'Etobicoke en plein essor, et sur la rive orientale le vieux village de Swansea et une bonne partie du canton de York, connue autrefois comme West Toronto. C'est une circonscription variée et complexe, un endroit excitant et intéressant à habiter et, pour moi, à représenter. C'est la raison pour laquelle je regrette que la Commission des circonscriptions électorales ait jugé bon d'effectuer des changements importants dans les limites de la circonscription.

Comme tout le Canada du reste, cette circonscription tire sa plus grande force de ces gens aux héritages et au passé culturel variés. La qualité de la vie de tous les Canadiens s'est enrichie du nombre des cultures qui se sont amalgamées pour former notre société, et il est important que nous conservions ce riche héritage culturel tout en nous adaptant aux conditions changeantes du Canada. Je crois à l'unité du Canada, et je remplirai tout le rôle que je pourrai pour faire en sorte que cette unité soit maintenue dans tous les sens du mot.

Comme la plupart des Canadiens, j'ai été ahuri par les récentes observations du ministre des Transports (M. Marchand) et du premier Ministre (M. Trudeau) qui ont cherché à faire de l'esclandre en accusant notre parti de diviser le pays. Faire de l'unité canadienne un sujet de querelle partisane se révèle fort dangereux en fait, et ne peut susciter que des problèmes au lieu de les résoudre. Je suis certain que la présence de tous les députés à la Chambre s'explique avant tout par le souci de conserver l'unité du Canada et il me semble que le premier ministre, de par ses récentes remarques, se révèle plus apte à gouverner une seule province plutôt que l'ensemble du Canada.